

### Conseil Municipal du 29 juin 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 20**

**Votants : 25**

**Présents :** Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini (*n'a pas pris part au vote*) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier (*n'a pas pris part au vote*) - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin -

**Excusés :** Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

**Absents :** - Charley Mingeon - Amélie Viallet

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 23 juin 2023

**Date de publication :** 30 juin 2023

### Délibération n°2023-074 – Convention d'occupation précaire de la garderie à Plagne-Montalbert au profit de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne

*Laurent Desbrini et Corine Maironi-Gonthier, intéressés par l'objet de la délibération, sont sortis et n'ont pas pris part au vote.*

Monsieur le Premier adjoint indique que l'Office de Tourisme de la Grande Plagne propose un centre de loisirs avec projet pédagogique durant l'été à Plagne-Montalbert.

Il explique que, dans le cadre de cette activité, il est possible de mettre à disposition de l'OTGP les locaux de la garderie situés dans l'immeuble dénommé « Les Bambins » du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2023.

Considérant l'intérêt public de l'activité proposée, une convention pour l'occupation à titre gratuit peut être prise.

Il est proposé d'approuver la convention telle que présentée en annexe et de dire qu'elle pourra être renouvelée dans les mêmes conditions chaque année.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'occupation.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,  
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing